

Ministry of Health

Assistive Devices Program
5700 Yonge Street, 7th Floor
Toronto ON M2M 4K5
www.health.gov.on.ca/adp

Tel.: 416-327-8804
Fax.: 416-327-8192
Toll Free: 1-800-268-6021
TTY: 416-327-4282
TTY: 1-800-387-5559
E-mail: adp@ontario.ca

Ministère de la Santé

Programme d'appareils et accessoires fonctionnels
5700, rue Yonge, 7^e étage
Toronto (ON) M2M 4K5
www.health.gov.on.ca/paaf

Tél. : 416-327-8804
Télééc. : 416-327-8192
Sans frais: 1-800-268-6021
ATS : 416-327-4282
ATS : 1-800-387-5559
Courriel: adp@ontario.ca



Note de service

Destinataires : Clients financés par le PAAF et les fournisseurs inscrits au PAAF
Médecins et autres professionnels de la santé

Expéditeur : David Schachow, directeur intérimaire, Programme d'appareils et accessoires fonctionnels

Date : 15 juillet 2021

Objet : **Rappel des appareils à ventilation en pression positive continue (CPAP), des appareils à ventilation en pression positive à deux niveaux (BPAP) et des appareils à ventilation mécanique de marque Philips Respironics**

Le 23 juin 2021, Santé Canada a émis un avis de rappel de certains appareils à ventilation à pression positive continue (CPAP), appareils à ventilation en pression positive à deux niveaux (BPAP) et appareils à ventilation mécanique fabriqués par Philips Respironics.

Le programme d'appareils et accessoires fonctionnels (PAAF) fournit une aide financière pour certains des appareils concernés. Le PAAF a rencontré et continuera de rencontrer des représentants de Philips Respironics pour suivre la situation de près et les répercussions sur les clients subventionnés par le PAAF.

Veillez noter que le rappel de Santé Canada ne concerne que les appareils fabriqués par Philips Respironics. Si vous, votre patient ou votre client avez acheté un appareil fabriqué par Fisher & Paykel ou ResMed, cet appareil n'est pas visé par cet avis de rappel.

Des renseignements détaillés sur la raison du rappel et les appareils spécifiques visés par le rappel peuvent être obtenus à l'adresse suivante : <https://www.philips.ca/healthcare/e/sleep/communications/src-update>. Philips Respironics a indiqué travailler à la résolution du problème en procédant à la réparation de l'appareil défectueux ou à son remplacement. Le PAAF ne connaît pas le temps nécessaire à Philips Respironics pour effectuer les remplacements ou les réparations.

Les clients financés par le PAAF doivent travailler avec leur médecin/professionnel de la santé pour faire une analyse clinique des risques et des avantages liés à l'utilisation ou à l'arrêt de l'utilisation de l'appareil concerné.

Pour faciliter les prochaines étapes, Philips Respironics a informé le PAAF que toute personne utilisant l'un des appareils concernés doit enregistrer l'appareil auprès de la société afin que Philips puisse faciliter sa réparation ou son remplacement. Par conséquent, les clients financés

par le PAAF doivent travailler avec leur fournisseur inscrit au PAAF pour effectuer cette étape ou collaborer directement avec Philips Respironics.

Si vous avez des questions concernant le PAAF, veuillez communiquer avec le programme par courriel à adp@ontario.ca.

Merci,

(original signé par)

David Schachow